



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 5 JUIN 2025

LE SECTEUR DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES POURSUIT UNE DYNAMIQUE SOUTENUE

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) publie au mois de juin son Rapport statistique des télécommunications du Luxembourg portant sur l'année 2024. Il en ressort que le secteur luxembourgeois des communications électroniques poursuit en 2024 sa dynamique de croissance, enregistrant une progression annuelle significative. Pour la cinquième année consécutive, le revenu global du secteur est en hausse, atteignant 627,1 millions d'euros, soit une augmentation de 4,8 % sur un an. Il s'agit de la croissance la plus marquée depuis plusieurs années.

Dans son rapport statistique des télécommunications du Luxembourg qui reprend les données statistiques de l'année 2024, l'ILR note que le marché des services mobiles reste le principal contributeur et représente plus de la moitié des revenus du secteur. Avec un chiffre d'affaires de 316,7 millions d'euros, les services mobiles affichent une progression stable, traduisant une demande constante pour des services de connectivité. Le marché de l'Internet fixe se distingue également par une dynamique soutenue, avec une croissance annuelle des revenus de 12,6 %. Cette évolution s'accompagne d'une hausse du revenu moyen par utilisateur (ARPU), qui atteint 54,6 euros par mois – un niveau élevé à l'échelle européenne.

Les investissements réalisés dans les infrastructures poursuivent leur croissance. Ceci reflète bien la volonté des opérateurs de répondre aux besoins croissants des consommateurs en termes de capacité et de qualité de service. En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 140,2 millions d'euros, en forte hausse par rapport à l'année précédente. Le taux d'investissement atteint ainsi 22,4 % du chiffre d'affaires, marquant son plus haut niveau depuis plusieurs années. Alors que POST Luxembourg demeure l'acteur principal dans le déploiement des réseaux fixes, les opérateurs alternatifs renforcent leur présence sur le marché mobile avec des investissements cumulés, comparables à ceux de l'opérateur historique.

Sur le plan de **la couverture**, 95,5 % des ménages et locaux sont désormais desservis par un réseau fixe offrant des vitesses supérieures ou égales à 1 Gbps. La fibre optique progresse de manière notable, atteignant une couverture de 83,8 %. La couverture de la fibre optique dépasse pour la première fois celle du réseau câblé DOCSIS 3.1. Cette évolution des infrastructures s'accompagne d'un intérêt croissant pour les offres à très haut débit : à la fin de l'année 2024, près de 47 300 abonnements, soit 14,4 % du total, concernent des abonnements d'au moins 1 Gbps, soit une hausse de plus de 50 % sur un an.

La consommation de **données mobiles** connaît également une forte croissance. Entre 2021 et 2024, le volume total de trafic a progressé de plus de 80 %, pour atteindre près de 130 000 téraoctets. En moyenne, un utilisateur consomme aujourd’hui 12,1 gigaoctets par mois, contre 8,1 trois ans plus tôt. Parallèlement, les profils de consommation évoluent : la part d’utilisateurs consommant moins de 1,25 Go par mois recule, tandis que celle des consommateurs dépassant les 20 Go mensuels a doublé.

Des outils interactifs, tels que les cartes de couverture disponibles sur le site Internet www.mylir.lu ou encore l’outil [smartcompare](http://www.smartcompare.lu) (www.smartcompare.lu) permettent de suivre l’évolution de l’offre et de la qualité des services sur l’ensemble du territoire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport peut être consulté sous le lien suivant : <https://www.ilr.lu/espace-statistiques/statistiques/rapport-statistique-des-telecommunications-du-luxembourg-de-lannee-2024/>

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. 28 228 555

La mission de l’Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d’assurer et de superviser, dans l’intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d’une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L’ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d’énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L’ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L’ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l’autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d’information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d’eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.